

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

**au Collège de Lévis**

*Octobre 1996*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Collège de Lévis a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège de Lévis, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission<sup>1</sup>; il lui a été transmis le 27 février 1996. Un comité de spécialistes l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 24 et 25 avril 1996<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'auto-évaluation, le personnel enseignant ainsi qu'une vingtaine d'élèves et une diplômée. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.

2. Le comité de visite était composé de M<sup>me</sup> Ninon Saint-Pierre, adjointe à la direction des études, au Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline, M. Roch Hurtubise, professeur à l'Université de Sherbrooke et M. Raymond Munger, professeur au Collège de Sherbrooke. M<sup>me</sup> Louise Chené, commissaire, présidait le comité; M<sup>me</sup> Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.

## Description du programme

Le Collège de Lévis, fondé en 1853, est un établissement privé qui dispense les enseignements secondaire et collégial. Il propose les programmes *Sciences de la nature*, *Sciences humaines* et *Sciences des communications visuelles* au secteur préuniversitaire et un programme technique, *Administration et coopération*.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1990, le Collège est régi par une corporation formée de l'ensemble de ses composantes : personnel enseignant et non enseignant, parents, anciens, Fondation du Collège, anciens administrateurs et représentants du milieu.

En 1989, après réflexion avec le personnel enseignant, la direction du Collège a proposé de nouvelles orientations pédagogiques pour le collégial en mettant l'accent sur l'acquisition et le développement d'habiletés de communication et de résolution de problèmes. Le Collège s'inscrit dans une tradition axée sur la formation intégrale qui permet à l'élève de démontrer ses talents et sa créativité et de prendre des responsabilités (par exemple, dans l'animation du groupe *Génies en herbe* du secteur secondaire ou dans la gestion du café étudiant), ou de s'insérer dans les activités sportives, artistiques ou culturelles ou, encore, de faire bénéficier la collectivité par l'engagement bénévole, entre autres choses, auprès des personnes âgées des centres d'accueil ou des jeunes du primaire (aide aux devoirs). Toutes ces actions manifestent l'enracinement dans le milieu et procèdent d'un esprit de famille transmis par de nombreuses générations d'élèves.

Le Collège de Lévis accueille environ 940 élèves au secondaire et 285 élèves au collégial. L'effectif de *Sciences humaines* a atteint un creux avec une quarantaine d'élèves en 1990-1991 et 1991-1992. En 1994-1995, l'effectif s'élevait à 82 élèves; le tiers de l'effectif vient du secteur secondaire de l'établissement. Treize professeurs étaient affectés à la formation spécifique : dix appartenant au département de Sciences humaines et Techniques administratives et trois, au département de Mathématiques.

Le Collège propose deux profils : Sciences humaines (60 élèves) et Sciences administratives (22 élèves). Il se distingue par le programme de soutien qu'il a développé pour le sport élite (basket-ball et soccer).

## **Évaluation du programme**

### **Le processus d'auto-évaluation**

Le Collège a mis en place des mécanismes adéquats pour effectuer la démarche d'auto-évaluation du programme. Un comité formé du directeur des services pédagogiques et d'une enseignante a réalisé l'auto-évaluation. S'est joint au comité un consultant externe pour constituer un questionnaire sur les données perceptuelles, en effectuer le traitement et en rédiger le rapport.

Le département a été largement consulté tout au long du processus, notamment sur l'à-propos des actions à envisager. La collecte des données tant auprès des élèves que des diplômés a permis à 75 répondants (65 élèves et 10 diplômés) de donner leur avis sur plusieurs aspects du programme (atteinte des objectifs du programme, communications et méthodes de travail, travail d'intégration, qualité de l'enseignement, pertinence des cours au choix).

Le rapport d'auto-évaluation trace un portrait fidèle de la mise en oeuvre du programme.

La Commission a constaté que le Collège avait saisi l'occasion offerte par le processus d'auto-évaluation pour prendre conscience des lacunes de son programme et amorcer les améliorations dès 1995-1996; certaines actions envisagées ayant fait consensus au sein du département étaient en cours de réalisation au moment de la visite. Ainsi en est-il de l'explicitation des objectifs et des modifications au plan de cours, d'une proposition d'un modèle de développement des habiletés méthodologiques à intégrer aux différents cours du tronc commun à partir de l'automne 1996 et de la nouvelle grille pour les deux profils (1996-1998).

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

## **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

En se fondant sur le *Rapport* du Collège – qui constate l'intégration dans les cours du tronc commun d'objectifs reliés à la résolution de problèmes et à l'acquisition d'habiletés de communication et d'une expérimentation de l'activité d'intégration –, sur les observations faites et les témoignages entendus au cours de la visite, la Commission conclut que le département de Sciences humaines et Techniques administratives s'est approprié les objectifs ministériels, a réussi à les harmoniser avec les orientations éducatives du Collège et a mis sur pied des activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Les efforts d'appropriation des objectifs doivent être poursuivis car les adaptations exigées pour l'intégration des objectifs départementaux ont, d'une part, engendré une certaine ambiguïté quant au niveau réel des objectifs poursuivis et, d'autre part, suscité des difficultés dans l'appropriation que certains professeurs font de ces objectifs en lien avec la discipline qu'ils enseignent : ainsi l'intégration du processus de résolution de problèmes ne se fait pas avec le même niveau d'approfondissement et elle est diversement appliquée selon les disciplines. Enfin, malgré les efforts consentis du point de vue pédagogique, l'appropriation collective des objectifs généraux du programme n'est pas achevée, ce qui explique l'absence d'une vision programme explicite et partagée par l'ensemble du département. En effet, même si la culture locale est très forte, le Collège n'a pas encore réussi à inscrire, dans sa démarche de développement d'une vision programme, les professeurs des autres départements, soit ceux de mathématiques et ceux de la formation générale.

La Commission estime qu'une même compréhension du programme et l'adoption de pratiques communes qui s'articulent autour d'une vision programme qui tienne compte du profil du diplômé ainsi que des valeurs que le Collège veut transmettre à ses élèves pourraient sans aucun doute être facilitées par la création d'un comité de programme.

Le Collège envisage une intervention structurée qui déterminera «pour chaque activité d'apprentissage obligatoire un objectif méthodologique qui devra être enseigné de manière explicite ou être renforcé ou utilisé» ainsi qu'un «objectif relié à l'apprentissage du travail en équipe» (*Rapport*, p. 23, 2.2.A.1). La Commission considère que l'intégration d'objectifs de méthodologie du travail intellectuel et de communication aux cours du tronc commun répond aux besoins exprimés par les

élèves au cours du processus d'auto-évaluation; elle invite donc le Collège à donner suite à ce projet. De plus, la Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour préciser la visée de son programme de Sciences humaines en rapport avec le profil du diplômé, et ceci en tenant compte des caractéristiques et du projet d'avenir de l'effectif scolaire afin de s'assurer de développer, chez les élèves, «des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures» (objectif 2.1 du programme officiel).

Le *Rapport* du Collège rappelle les règles de programmation ayant cours de 1991 à 1995 et qui laissaient un choix relativement grand aux élèves quant au moment où ils pouvaient choisir certains cours de concentration; le *Rapport* explique les motifs qui ont présidé aux changements dans la grille de cours. Depuis 1993, les cours *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* sont donnés par la même professeure (qui enseigne aussi la géographie, sixième cours du tronc commun); depuis l'automne 1994, le cours *Méthodes quantitatives* est donné en premier, ce qui favorise l'intégration de données quantitatives dans le travail de recherche d'*IPMSH* et permet ainsi d'en atteindre tous les objectifs.

Par ailleurs, la Commission a constaté que le Collège avait substitué le cours Mathématiques 201-337 au cours *Méthodes quantitatives* pour les élèves du profil Sciences administratives. La Commission s'interroge sur le bien-fondé d'une substitution d'un cours du tronc commun ministériel d'autant plus que le cours de *Statistiques* ne renferme pas d'objectifs explicitant le rôle et la place que prennent les méthodes quantitatives à l'intérieur de la recherche scientifique appliquée en Sciences humaines; certains liens doivent donc être faits pour que les élèves du profil Sciences administratives qui suivent le cours *IPMSH* avec les élèves du profil Sciences humaines soient sur la même longueur d'onde.

Enfin, le cours *Économie globale* d'abord donné en première session a été replacé en troisième; les raisons invoquées tiennent de la volonté d'améliorer l'intérêt pour le cours et son taux de réussite. Ainsi le cours donné à la première session (l'automne 1992) a eu un taux de réussite de 60 %<sup>3</sup>; le cours a été dispensé à l'automne 1994 pour ceux de la cohorte 1993 avec un taux de réussite de 76 %.

Après avoir amélioré l'articulation des activités d'apprentissage, le Collège a effectué des modifications à la grille de cours et va resserrer la définition de ses deux profils (à partir de l'automne

---

3. Selon le tableau 5.3.T.1, le cours a été donné à l'automne 1993 uniquement pour les élèves de la cohorte 1992 qui y avaient échoué, avec un taux de réussite de 66 %.

1996) en proposant un éventail plus restreint de cours dans six disciplines (au lieu de sept), y compris les cours du tronc commun. Il faut aussi noter que trois cours au choix seulement se trouveront à la fois dans l'un et l'autre profils, les profils ne se différenciant donc pas uniquement par la présence ou l'absence de mathématiques.

Des profils plus serrés paraissent susceptibles d'améliorer l'intégration des apprentissages, de faciliter les travaux qui s'inscrivent dans la *Démarche d'intégration* et d'assurer un suivi du cheminement des élèves. Une certaine cohésion ou progression balisée des apprentissages découle actuellement d'échanges informels entre les professeurs; cette progression devrait être explicitée clairement. En ce qui a trait à la séquence des cours, la Commission **suggère** au Collège de retenir la grille de cours 1996-1998 et d'assurer la stabilité de cette grille afin d'en vérifier les résultats.

Le Collège n'a effectué aucune modification à la pondération des cours. Les apprentissages à faire ainsi que les travaux à réaliser et leur pondération sont indiqués dans les plans de cours. Le *Rapport* présente une évaluation de la charge de travail des élèves (tableau 2.4.T.1, p. 36) faite par les professeurs en établissant le nombre d'heures nécessaire pour préparer les contrôles de lecture et les examens, rédiger les exercices à la maison et réaliser les travaux courts ou longs. Selon ce tableau, la charge de travail personnel est adéquate, sauf pour le cours de *Psychologie* où elle est un peu lourde. Toutefois, dans l'*Enquête sur le programme de Sciences humaines au Collège de Lévis* (23 mai 1995) faite auprès des élèves et des diplômés dans le cadre du processus d'auto-évaluation, 40 p. 100 des diplômés considèrent que la charge de travail pour l'ensemble du programme est insuffisante et aucun ne la trouve trop lourde. Les élèves rencontrés confirment ne pas investir le nombre d'heures prévu par les professeurs pour atteindre les objectifs des cours. L'écart entre l'évaluation des professeurs et celle des élèves peut s'expliquer, en partie, par la non réalisation de lectures préparatoires (ex. : en *Économie globale*), ou encore de celles qui ne font pas l'objet d'un contrôle.

Devant l'écart important qui sépare l'évaluation faite par les professeurs des perceptions de nombreux élèves, la Commission **suggère** au Collège d'examiner de façon plus étroite la nature et le volume des exigences en vue de la réussite du cours et du programme, et de prendre les mesures qui s'imposent pour augmenter les exigences. Pour ce faire, les professeurs pourraient, par exemple, questionner les élèves à la fin de chaque session sur la charge de travail ou leur faire remplir un cahier de bord.

## **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le *Rapport* fait mention d'un nombre varié de méthodes pédagogiques employées en classe et appliquées différemment selon les disciplines. Sur les quinze méthodes répertoriées, les plus fréquemment utilisées sont les exposés et les démonstrations suivis des laboratoires, des exercices d'application, des études de cas et des protocoles. Des discussions ont lieu en département pour assurer l'adéquation entre les objectifs du programme et les méthodes adoptées, ce qui a suscité une prise de conscience de la nécessité de l'engagement cognitif de l'élève (travail en équipe, laboratoire), le souci d'adapter ou de varier les méthodes et d'apporter des correctifs, le cas échéant. De plus, le département porte une attention particulière à l'encadrement et au soutien des nouveaux enseignants; il sent le besoin de préciser le niveau taxinomique des objectifs d'enseignement poursuivis par chaque méthode. Enfin, il envisage de réaliser «des activités de perfectionnement des enseignants et des mesures de soutien au moment de l'expérimentation de nouvelles méthodes» (p. 44).

À plusieurs reprises, le *Rapport* du Collège fait état des avantages et des inconvénients d'un petit effectif scolaire pour un milieu d'éducation. Cela se traduit par une grande personnalisation des rapports entre la direction pédagogique, le personnel enseignant et les élèves. Le faible effectif permet de constituer des groupes stables, de dépister rapidement les difficultés d'apprentissage et de proposer les mesures de soutien appropriées; ces mesures sont destinées aux élèves qui ont des difficultés scolaires ou des problèmes d'ordre personnel, qui s'absentent souvent ou encore qui manquent d'organisation dans leurs études.

Ainsi un enseignant devient plus particulièrement responsable de l'encadrement de trois ou quatre élèves en difficulté et peut alors appliquer les mesures suivantes : attention quotidienne à l'élève, enseignement de stratégies de gestion de soi (temps, stress, motivation), suggestion de méthodes de travail, écoute attentive et proposition de consultations (orientation scolaire ou psychologie). Ce système qui s'apparente au tutorat permet de raccrocher les élèves dont les difficultés s'expliquent par des facteurs affectifs et de leur permettre de réussir. De plus, un diagnostic de mi-session permet de dépister les élèves qui ne vont pas eux-mêmes chercher l'aide dont ils ont besoin.

Enfin, il convient de mettre en relief les mesures de soutien en français et l'encadrement des élèves inscrits au programme de sport élite.

Le Centre d'aide en français (CAF) implanté à l'hiver 1994 sous la responsabilité d'un professeur de français vise deux buts : aider les élèves qui ont des difficultés en français écrit et favoriser une préparation optimale à l'épreuve de français. Se greffe au soutien en français le cours *Relation d'aide en français* proposé depuis l'hiver 1994 et appartenant à la composante de formation générale propre au programme; ce cours permet de préparer des élèves forts à devenir des «personnes aidantes» qui assistent des élèves ayant de sérieuses difficultés en français. L'évaluation faite de ces deux composantes du soutien en français à la suite du succès obtenu à l'épreuve de français de plusieurs élèves aidés confirme la pertinence de ce type d'aide.

Chaque année, de 15 à 20 élèves issus du programme de Sciences humaines sont inscrits au programme de sport élite (basket-ball et soccer). Les entraînements inscrits à l'horaire permettent aux jeunes de concilier le sport et les études. Les responsables des équipes sportives sont en relation étroite avec le personnel enseignant et font un suivi continu des élèves quant à la présence en classe, la motivation à l'étude et l'atteinte des objectifs de performance scolaire.

Une évaluation a été faite du programme sport élite qui regroupe des élèves dont le rendement scolaire n'est pas le même; de façon générale, les élèves de sport élite réussissent au-dessus de la moyenne; toutefois en 1994-1995, plusieurs élèves faibles ou peu motivés étaient inscrits au programme de soccer. Devant cette situation, le Collège envisage d'améliorer l'encadrement des élèves et de prévoir un programme échelonné sur cinq sessions pour les élèves plus faibles.

Le milieu de dimension très restreinte favorise l'accessibilité aux professeurs et la possibilité de les rencontrer, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Plusieurs éléments concourent à faciliter l'utilisation de la disponibilité et, conséquemment, la création d'un sentiment d'appartenance au programme et au Collège : la proximité des bureaux du personnel enseignant et des salles de cours, l'aménagement de l'horaire en deux blocs jumelés en deux jours distincts, l'affichage des heures de disponibilité, la rapidité d'obtention d'un rendez-vous tant avec un professeur qu'avec le DSP, la présence du personnel enseignant aux activités organisées par les élèves.

La Commission considère comme un point fort du programme l'engagement de tout le personnel au service de la réussite scolaire, ce qui n'est pas sans lien avec le développement de relations interpersonnelles favorisant l'intégration scolaire et sociale des élèves.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

En 1994-1995, le département comptait dix personnes affectées au programme, dont une seule à temps plein dans le programme; à cette équipe, il faut ajouter trois professeurs de mathématiques.

L'effectif de l'équipe professorale est suffisant; ses qualifications disciplinaires sont fort adéquates : cinq des treize personnes engagées dans la formation spécifique possèdent une maîtrise; sept ont aussi un diplôme en pédagogie.

Dix professeurs sont permanents; certains enseignent aussi dans un autre programme; d'autres enseignent à la section secondaire de l'établissement; enfin, trois personnes sont à statut précaire. Il va sans dire qu'en matière de recrutement, le Collège doit composer avec les contraintes découlant de la taille fort réduite de l'effectif scolaire. Selon les témoignages entendus, tant de la part de la direction que de l'équipe enseignante, la tâche est lourde et a peu en commun avec les normes courantes dans le réseau collégial (plusieurs préparations différentes par trimestre, tutorat d'élèves en difficulté, encadrement d'un nouveau professeur, supervision d'élèves). Quand elle considère la qualité de l'encadrement et la disponibilité du personnel à temps plein et à temps partiel, la Commission comprend que le dévouement et le sentiment d'appartenance constituent des points forts et permettent de maintenir un enseignement de qualité. Elle invite cependant le Collège à redoubler d'effort pour agrandir son bassin de recrutement d'élèves; la constitution de groupes d'élèves supplémentaires permettrait, à la fois, d'améliorer la tâche du personnel enseignant et d'assurer la pérennité du programme.

Le Collège de Lévis ne possède pas de politique officielle d'évaluation de l'enseignement ou des enseignantes et enseignants. Faire évaluer ses cours par les élèves est cependant une pratique répandue dans le département; il arrive aussi qu'un professeur fasse passer ce type d'évaluation à deux reprises, soit à la mi-session et à la fin; toutefois, il n'existe pas de politique départementale sur l'évaluation des cours.

Le maintien de la compétence est favorisé, d'une part, par les mécanismes établis dans la Convention collective, d'autre part, par les activités de développement pédagogique soutenues par le Collège.

Malgré un maigre budget, aucune demande de perfectionnement (disciplinaire ou pédagogique) n'a été refusée au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, le département a réalisé, en 1990-1991 et 1991-1992, une démarche d'autoscopie qui est basée sur l'auto-évaluation au moyen de l'enregistrement de cours sur bande vidéo. Le groupe d'enseignants était divisé en dyades et chaque dyade était autonome dans sa démarche. Le but recherché visait surtout l'évaluation de la communication de l'enseignant ou de l'enseignante en vue de son amélioration. Les professeurs du département qui ont participé à cette démarche sont unanimes à constater l'impact positif sur leur motivation et souhaitent refaire l'expérience. Un effort collectif est fait en vue d'assurer la qualité de l'enseignement par le parrainage des nouveaux enseignants qui peut s'étendre sur plus d'une année, comme c'est le cas pour une nouvelle enseignante de *Psychologie*. La Commission considère que ces pratiques d'évaluation et de perfectionnement sont très intéressantes et qu'elles auraient avantage à être institutionnalisées. Elle invite donc le Collège à se doter d'une politique générale des ressources humaines et à y intégrer des mesures concernant la dotation, l'encadrement, l'évaluation et la valorisation du personnel enseignant.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le *Rapport* du Collège présente, pour chacun des cours, des modes d'évaluation des apprentissages variés et répartis dans le temps. En 1994-1995, le Collège procédait à l'élaboration d'une PIEA conforme au *Règlement sur le régime des études collégiales* qu'il a adoptée en juin 1995 et qui a été jugée entièrement satisfaisante par la Commission; toutefois, elle n'était pas en vigueur l'année d'évaluation même si le département de Sciences humaines avait largement participé à son élaboration et à sa rédaction et en avait amorcé l'application.

Les témoignages entendus indiquent que l'application de la PIEA dans chaque cours ne fait pas l'objet de discussions en département. De plus, le département n'a pas procédé à une approbation formelle des plans de cours (les mécanismes d'approbation des plans de cours n'ayant été précisés qu'en mai 1995) ni à une vérification de l'adéquation des instruments d'évaluation aux objectifs à atteindre.

Le Collège lui-même n'a pas développé d'outils pour vérifier l'atteinte des objectifs du programme. La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour les cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines (IPMSH)*. Il en ressort que, pour le cours IPMSH, le plan de cours est de bonne qualité et que les instruments d'évaluation sont adéquats et congruents aux objectifs visés. Il est possible cependant que les modalités d'évaluation du travail de recherche contribuent à hausser la note finale, et cela même s'il ne saurait être question de remettre en cause le sérieux des activités réalisées. Dans le cas du cours *Économie globale*, l'analyse confirme les observations faites par le Collège, à savoir que les objectifs du cours donné en 1994-1995 sont à revoir afin d'y apporter les précisions nécessaires et d'en assurer la conformité avec le plan cadre ministériel; par ailleurs, le Collège doit voir à ce que l'ensemble des objectifs poursuivis soient évalués adéquatement, y compris la capacité d'analyse et l'application des notions apprises. Enfin, il faut noter que les sept enseignants qui ont participé à l'encadrement de l'*Activité d'intégration* ont appliqué la même grille des critères de correction.

Outre l'absence d'un processus formel d'approbation des plans de cours, de critères d'évaluation départementaux communs, d'une définition claire des finalités du programme et d'une réflexion quant à la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs du programme, la Commission s'interroge quant à la capacité des processus d'évaluation de garantir l'atteinte des objectifs du programme. En effet, les standards du programme qui doivent émerger d'une pratique consensuelle et qui établiraient les exigences minimales du seuil de passage sont absents; la rigueur de l'évaluation n'est pas constante, le niveau des exigences différant d'un cours à l'autre (tableau 2.4.T.1, p. 36).

*Devant ce constat, la Commission recommande au Collège d'établir clairement, en concertation avec le département, les standards à partir desquels on peut reconnaître qu'un objectif est atteint afin de pouvoir assurer la rigueur et l'équivalence de l'évaluation des apprentissages.*

Enfin, la Commission invite le Collège à donner suite aux actions qu'il envisage (p. 77) relativement aux mécanismes d'approbation des plans d'études et de révision des instruments d'évaluation, ces actions étant de nature à améliorer la qualité de l'évaluation.

Selon les données fournies par le Collège, les taux de réussite des cours du tronc commun se comparent à ceux du réseau, et cela malgré des fluctuations explicables par la conjoncture (soit les méthodes d'enseignement, soit le groupe d'élèves); le Collège considère que les changements apportés à sa grille depuis l'automne 1993 ont amélioré le taux de réussite.

Les taux de diplomation dans la durée prévue (deux ans) pour les cohortes 1991, 1992, 1993 (venant directement du secondaire) sont respectivement de 45, 30 et 48 p. 100. Selon les explications fournies pour la cohorte 1992 (p. 50 et au cours de la visite), ce sont les élèves du programme *Sport élite* (soccer) appartenant au profil *général* qui ont fait baisser le taux de diplomation, deux seulement des 14 élèves de ce groupe ayant obtenu leur DEC dans la durée prévue. Des mesures ont été prises pour éviter la répétition du taux de diplomation anormalement faible de la cohorte 1992. En revanche, les informations obtenues au cours de la visite indiquent que les élèves du profil *Sciences administratives*, qui ne représentent que le quart de l'effectif, sont beaucoup plus performants. En considérant les données fournies (notamment la cote de rendement au secondaire oscillant autour de 70) et les témoignages entendus, la Commission considère que les taux de diplomation sont bons et que l'encadrement serré et les mesures de soutien ont sans aucun doute joué un rôle non négligeable dans ces résultats.

Par ailleurs, si le cheminement scolaire des élèves de sport élite qui quittent le programme est connu du responsable, il n'en va pas de même du suivi des autres élèves qui abandonnent le programme ou changent d'établissement. La Commission **suggère** donc au Collège de mettre en place les mécanismes appropriés pour assurer le suivi du cheminement des élèves autant à l'intérieur du programme qu'après leur passage au programme ou encore leur admission à l'université.

Depuis l'implantation du programme révisé en Sciences humaines, les élèves ont réalisé l'*Activité d'intégration*; il s'agissait d'un travail de recherche dans lequel l'élève devait intégrer des connaissances sur un thème relié aux Sciences humaines en l'obligeant à relier deux approches disciplinaires; outre les objectifs reliés à l'intégration des connaissances, certains objectifs d'ordre méthodologique étaient aussi poursuivis (se questionner, se documenter, observer, analyser, expliquer, communiquer); l'élève devait démontrer sa capacité à réaliser sa démarche de façon autonome et être capable de rendre compte des résultats devant la classe. Ce travail était encadré par un tuteur responsable de quelques élèves; trois séances de travail étaient obligatoires. L'*Activité d'intégration* ne remplaçait pas un cours disciplinaire.

Le *Rapport* mentionne que si la démonstration de liens entre les deux disciplines choisies était plutôt lâche, le travail d'intégration a favorisé l'application des habiletés reliées à la recherche documentaire, à la clarification des concepts et à la rédaction des travaux longs. De plus, il a permis de mesurer l'atteinte d'objectifs départementaux relatifs à la communication orale et à l'utilisation de l'informatique; sur ce dernier point, outre l'utilisation du traitement de texte, certains élèves ont eu recours au réseau *Internet*, auquel est reliée la bibliothèque du Collège et ils ont pu constater

l'importance de l'anglais pour profiter pleinement de ce nouveau média. La lecture de certains travaux par la Commission confirme qu'à défaut d'intégration, les élèves ont réussi à superposer des éléments de deux disciplines (parfois plus) et que le travail leur a surtout fait prendre conscience de l'intérêt d'élargir le champ d'analyse pour comprendre une situation ou un problème. L'encadrement apporté à ce travail de fin de parcours scolaire a permis à tous les élèves d'en atteindre, au moins, minimalement les objectifs. L'expérience qu'ils ont faite de l'*Activité d'intégration*, quoique modeste, s'est révélée intéressante pour les professeurs puisqu'ils ont pu élaborer le cours *Démarche d'intégration* à partir de son évaluation.

En ce qui concerne l'épreuve de français, la Commission tient à souligner le haut taux de réussite des élèves de Sciences humaines, soit 84 p. 100, ce qui est comparable au taux de réussite (83,3 p. 100) de l'ensemble des élèves qui ont terminé leur DEC au Collège au printemps 1995. Le succès obtenu à l'épreuve de français est un indice de la force des élèves dans cette discipline, mais aussi le résultat de la préparation immédiate à l'épreuve ainsi que des moyens mis en oeuvre pour aider les élèves plus faibles.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Au Collège de Lévis, la gestion des affaires pédagogiques appartient au département, à la Commission pédagogique et à la Direction des services pédagogiques. Toutefois, le Collège n'a actuellement aucune structure de gestion de programme, l'essentiel de la concertation se faisant entre les professeurs de façon informelle, mais en excluant ceux de mathématiques et de la formation générale. Le département de Sciences humaines et Techniques administratives ne semble pas jouer de rôle précis dans la coordination du programme, étant donné sa composition hétérogène et l'absence de contrôle des activités pédagogiques qui s'y déroulent. Les rapports entre le département et la Commission pédagogique semblent inexistantes. Enfin, il n'a pas été possible d'identifier clairement qui exerce le leadership dans le programme. Au-delà des structures, les responsabilités ne sont pas adéquatement réparties et exercées, l'organisation demeure minimale et tributaire de multiples influences (élèves, professeurs, syndicat).

L'absence d'affirmation d'un leadership exercé dans une structure reconnue constitue, et cela malgré les efforts remarquables de certaines personnes pour recentrer le programme et recréer une cohésion, un des points faibles du programme, sinon le plus faible.

*En conséquence, afin d'assurer le développement de son programme de Sciences humaines, la Commission recommande au Collège de fixer des objectifs opérationnels clairs, et cela tant pour le plan de formation que pour l'organisation conséquente, de préciser le partage des responsabilités et de déterminer les moyens pour les exercer.*

La Commission croit que le Collège serait ainsi en mesure d'assurer non seulement le développement du programme, mais le recrutement d'un effectif élargi et la motivation de tous les intervenants.

Par ailleurs, la Commission tient à souligner l'efficacité des communications informelles entre les élèves, le personnel enseignant et la direction pédagogique et l'attitude d'ouverture de la direction pédagogique aux besoins des élèves.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* du Collège de Lévis est un programme de qualité que le contexte particulier engendré par le nombre restreint d'inscriptions rend cependant fragile.

Les points forts du programme sont, sans aucun doute, une approche éducative personnalisée qui n'est pas sans lien avec les taux de réussite par cours, le taux de diplomation et la réussite à l'épreuve de français. Tous les professeurs sont fiers d'être des éducateurs : par leur enseignement de qualité, leur écoute attentive, leur disponibilité et les mesures d'encadrement qu'ils assurent, ils sont d'abord au service des élèves et de leur réussite.

La Commission constate néanmoins que, sur quelques points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations dans le but

- de rendre plus rigoureuse l'évaluation des apprentissages en définissant clairement les standards et les objectifs du programme;
- d'améliorer la gestion du programme en précisant le partage des responsabilités et en déterminant les moyens pour les exercer.

Outre ces recommandations, la Commission énonce des suggestions concernant l'établissement de liens entre la visée du programme et le profil du diplômé, la stabilité de la séquence, l'augmentation des exigences des cours ainsi que la mise en place de mécanismes pour assurer le suivi du cheminement des élèves.

La prise en compte de ces recommandations et suggestions ainsi que des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme.

## Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation qu'elle lui a adressé, le Collège a informé la Commission de mesures déjà réalisées et d'autres qu'il entend prendre pour améliorer la mise en oeuvre de son programme.

Ainsi deux actions ont déjà été accomplies.

Le Collège a remplacé le cours *Mathématiques* 201-337 par le cours *Méthodes quantitatives* 360-300 dans la grille de cours, se conformant ainsi au devis ministériel du programme.

Le Collège a commencé à appliquer les règles de sa PIEA qui prévoient la vérification et l'approbation, par le directeur des services pédagogiques, des plans de cours adoptés par les départements.

Par ailleurs, le Collège entend, dans un avenir prochain, accomplir d'autres actions pour donner suite aux recommandations et suggestions de la Commission.

Afin d'ajuster les exigences des cours aux objectifs du programme, respecter la pondération et mieux préparer les élèves aux études universitaires, le Collège a conçu un guide d'auto- diagnostic de l'enseignement accompagné de grilles d'évaluation que le personnel enseignant pourra utiliser pour mesurer l'adéquation de la charge de travail personnel (nature et volume des exigences) avec la pondération du cours et a ajouté des objectifs d'ordre méthodologique aux objectifs ministériels; de plus, le département de Sciences humaines prépare une carte sémantique de concepts pour préciser les liens entre les concepts à l'intérieur d'un cours et dans l'ensemble du programme et ainsi mieux asseoir la cohésion du programme.

Afin de mieux attester la rigueur et l'équivalence de l'évaluation des apprentissages, le Collège entend établir des standards à partir desquels on reconnaîtra qu'un objectif a été atteint.

Afin d'améliorer la gestion de son programme, le Collège se propose de créer un comité de programme et de réorganiser la commission pédagogique pour qu'elle reflète davantage la réalité des programmes.

En ce qui concerne le suivi du cheminement scolaire, le Collège mettra en place un tableau de bord où figurera le taux de réussite par cours et instaurera une relance annuelle auprès des élèves qui ont quitté l'établissement, qu'ils soient à l'université ou sur le marché du travail.

Enfin, en vue d'augmenter l'effectif du programme, le Collège prépare un profil qui lui sera propre et en fera la promotion.

Les mesures énoncées ci-dessus devraient permettre de corriger les faiblesses relevées au cours de l'évaluation. La Commission s'attend à recevoir, au moment approprié, un bilan des progrès accomplis au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président